

3) Mars 2020

Dernières décisions avant les élections (01/03/2020)

Le maire, Françoise Ravey, a ouvert le conseil municipal en demandant une minute de silence à la mémoire de Jean-François Boichard, 1er adjoint décédé le 5 Janvier. Son épouse Alexandra était présente.



À gauche, Françoise Ravey, le maire, et Lydie Baumgartner, 2e adjointe, sont réunies pour la dernière fois en conseil municipal.

Aménagement intérieur de la médiathèque

Compte tenu qu'il convient de mettre en œuvre une coordination SPS et d'établir un plan de prévention, le conseil décide d'attribuer pour 575 € la mission de conseil et de coordination au Centre de gestion.

Déclassement et cession de délaissés de la « rue des Hirondelles »

Le conseil accorde le déclassement des délaissés de la rue des Hirondelles d'une superficie de 16 m² et 61 m² au prix de 15 €/m² aux riverains, consorts Noro pour 240 € net et M. et Mme Bruno Camozzi pour 915 € net avec à leur charge les frais de géomètre et de notaire.

Cahier de recueil pour la psychologue scolaire

Attendu que la psychologue est rattachée à l'école de Morvillars et que des frais inhérents à la mise à disposition d'une salle à l'école primaire du Grand Chêne est à la charge exclusive de Morvillars, le conseil approuve l'achat des cahiers de recueil pour le fonctionnement du poste de psychologue pour un montant de 370 € mais avec une participation égale de 52 € des communes de Bourogne, Grandvillars, Joncherey, Méziré, Morvillars et Froidefontaine-Charmois.

Suppression et création d'un poste

Le conseil a adopté : suite à la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à 15/35e on crée un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à 28/35e.

Ouverture de crédits budgétaires en investissement

Le conseil autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements du budget principal avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite d'un montant de 54 700 €.

Résultats et analyse de l'exécution du budget communal 2019

Ce rapport étudié et rapporté par Sébastien Gegout, expert financier chez L'Efficienc, sera expliqué dans un papier spécial budget.

Élèves, parents et enseignants plantent une haie au collège (02/03/2020)



Cette haie diversifiée servira notamment de refuge pour la faune.

Avec Stéphanie Chauvin (professeure de physique-chimie et responsable du club jardinage) et Marie-Claude Lepera (professeure de SVT), une trentaine d'élèves, parents et membres de l'équipe éducative du collège et de l'école primaire ont participé à la plantation d'une haie de 24 m de long samedi 15 février au collège Lucie-Aubrac de Morvillars.

Cette haie diversifiée (sorbiers des oiseaux, pommiers d'ornement, cornouillers, viorne obier et troène) servira pour la faune de refuge contre les prédateurs, de site de nidification, de protection contre les intempéries et de ressources alimentaires (nectar et pollen pour les insectes, graines et baies pour les oiseaux). Les élèves pourront mesurer l'intérêt écologique essentiel de cette haie (avec leurs professeurs et la Ligue de protection des oiseaux). Ils pourront aussi profiter de multitudes de couleurs et de parfums au fil des saisons.

Journée déguisée au collège Lucie-Aubrac (04/03/2020)



Les lauréats avec en Amiral, Samir Meddour et Djékodjim Abderamane – Dillah

85 élèves ont participé à la journée déguisement au collège Lucie-Aubrac

Vendredi 21 février, au collège Lucie-Aubrac de Morvillars, juste avant de partir en vacances, Djékodjim Abderamane – Dillah, le principal, Samir Meddour, le conseiller principal d'éducation, et les professeurs organisaient pour les élèves une journée où tous pouvaient se déguiser. 85 élèves ont participé en solo ou en groupe, avec à la clé des récompenses offertes par le Foyer social d'éducation.

Les lauréats pour les groupes : 1er Emma Vasseur, Lena Santoro, Constance Ruez, Saint-Dizier Roy Aurélien et Maxence Billey ; 2e ex aequo Joris Romelli-Evan Deparday et Jordan Pinguaud-Ninon Lagniet ; 3 Romane Irlande, Eden Hemmerli, Mylène Lallemand.

Individuels : 1er Maelys Rigard, 2e Angélique Tacht, 3e Sara Ankach, 4e Thomas Chamard.

Marche populaire annulée (05/03/2020)

Les Randonneurs de l'Amitié de Morvillars ont décidé de prendre du recul avec une année sabbatique. De ce fait, ils annulent la traditionnelle marche populaire des 7 et 8 mars.

Les collégiens à l'Assemblée nationale et au Sénat (06/03/2020)



Les élèves et l'encadrement à l'entrée de l'Assemblée Nationale.

Les élèves de trois classes de Troisième et trois élèves de Quatrième du collège Lucie-Aubrac de Morvillars ont visité l'Assemblée Nationale et le Sénat à Paris. Les élèves ont pu assister en direct aux séances de l'Assemblée Nationale (débat sur le projet de la retraite) et du Sénat (débat sur la politique agricole commune).

Ce voyage s'inscrivait dans le cadre du concours d'éloquence organisé pour la deuxième année consécutive au collège. Il s'agissait de faire découvrir aux élèves l'importance de la parole sous différentes formes, en lettres modernes, en langues et cultures de l'antiquité et en enseignement moral et civique.

Une vingtaine de familles à la bourse aux livres (08/03/2020)

Belle réussite, ce samedi 7 mars à la médiathèque de Morvillars, de la bourse aux livres pour adultes et jeunes. Une vingtaine de familles accompagnées de leurs enfants ont fait le déplacement. Il est vrai que pour 0,10 €, 0,20 €, 0,50 € ou 1 €, on pouvait trouver des ouvrages de tous horizons : BD, livres pour tous jeunes, romans historiques, policiers, scientifiques, aventures, etc.

Participation : « Une élection hors norme » (16/03/2020)

La liste unique élue à 86,23 % avec 276 votants, 29 nuls et 9 blancs. Françoise Ravey, maire sortant, en profite pour pousser un coup de gueule sur la loi de la parité couplée à la loi des intervalles. Quinze élus, c'est un nombre impair. Compliqué.



À Morvillars, une participation de 37,5 %, a été impactée par la peur engendrée par le coronavirus.

À Morvillars, la tête de liste semble être Eric Ruchti : c'est son nom qui apparaît en premier. Mais c'est bien Françoise Ravey, maire sortant, qui se représente. C'est l'astuce qu'elle a trouvée lors du dépôt de liste pour être dans les clous de la loi. « La loi de la parité et des intervalles, poussée à l'extrême, nous conduit à trouver des solutions, légales bien sûr », explique la maire. « Appliquer à l'extrême, c'est ridicule : que l'on ait huit femmes et sept hommes ou huit hommes et sept femmes, qu'est-ce que ça change ? »

Depuis dimanche soir, Eric Ruchti explique qu'il n'a pas envie d'être maire. Il fallait que la liste commence par le nom d'un homme, rien d'autre. « Du coup, cela a généré des bulletins nuls car rayés. » Autre particularité à Morvillars : il n'y a pas 15 mais 17 élus. La liste prévoit en effet 15 conseillers en droit de voter, plus deux suppléants. « Je ne fais de différence entre les uns et les autres : ces deux suppléants qui ont envie de s'impliquer participeront aux commissions », explique Françoise Ravey.

À Morvillars, l'élection municipale 2020 est sans surprise : la liste unique, « liste sans étiquette » insiste l'ex et futur maire, a été élue à 86,23 % des exprimés. « Nous avons été plébiscités par ceux qui ont eu le courage de venir », commente Françoise Ravey.

La participation n'est pas mauvaise, compte tenu du contexte marqué par le Covid-19 : 37,5 %, soit 276 votants pour 730 inscrits. « Cette élection est hors norme : en plus des abstentionnistes structurels, on a les abstentionnistes coronavirus ! »

Le maire a reçu des témoignages de personnes qui ont aussi voulu marquer leur désaccord contre le gouvernement en n'allant pas voter, considérant que les mesures d'éloignement étaient trop tardives. « C'est dommage d'utiliser un vote sanction pour des municipales », ajoute Françoise Ravey. Dimanche,

elle a juste fait un saut rapide. La permanence était tenue par son adjoint, afin de préserver sa santé. « Notre victoire est dédiée à Jeff Boichard, et à ceux qui nous ont quittés. »

Le conseil attend les consignes du gouvernement. « Notre premier défi est de gérer cette crise sanitaire, de prendre soin des personnes isolées, de continuer à rendre des services, tout en stoppant la propagation du virus. » Le vote du maire aura-t-il lieu comme prévu samedi matin ? Morvillars est l'un des 53 communes de la communauté d'agglo belfortaine.

Service minimum en cas d'urgence (19/03/2020)

Dans le respect des consignes du gouvernement, la mairie, l'agence postale communale et l'ensemble des services communaux de Morvillars sont fermés pour une durée indéterminée.

Un service minimum est cependant assuré en cas de nécessité absolue et d'extrême urgence : il faut soit téléphoner en mairie aux horaires habituels d'ouverture (03 84 27 80 36), soit écrire par mail à contact@morvillars.fr

Fermeture des services communaux (20/03/2020)

Dans le respect des consignes du gouvernement, la mairie, l'agence postale communale et l'ensemble des services communaux ferment leurs portes pour une durée indéterminée. Un service minimum est cependant assuré en cas de nécessité absolue.

Pour le contacter : téléphoner en mairie au 03 84 27 80 36 (aux horaires habituels d'ouverture), écrire un mail à contact@morvillars.fr, ou contacter Davy Philippe, directeur des services au 06 89 56 37 41.

Pour joindre les élus : Françoise Ravey au 06 75 55 23 76, Régis Ostertag au 06 81 04 25 22, et Jean-François Zumbühl au 06 83 67 67 38.

Les maires étaient contre les réunions de conseils municipaux (20/03/2020)

Depuis quelques jours, plusieurs maires estimaient que c'était « complètement irresponsable » de réunir les conseillers municipaux en plein pic du coronavirus. Ils ont été finalement entendus.



Maire de Morvillars et mère de famille, « c'est avec le bon sens des deux » que Françoise Ravey s'était adressée à la préfecture du Territoire de Belfort pour demander le report des séances d'installation des nouveaux conseils municipaux, que la loi impose d'ici dimanche.

Pierre Rey, le président de l'association des maires du Territoire de Belfort, qui n'a pas sollicité un nouveau mandat dimanche, avait déjà transmis mardi une demande du même ordre. M. Rey expliquait qu'il est plus pragmatique de laisser en place pour la durée de la crise des élus qui ont l'habitude de gérer les affaires communales plutôt que des équipes débutantes. « Nous sommes dans le corridor de l'épidémie. J'invite tous les maires, mais également le préfet, à prendre leurs responsabilités. Ces réunions de conseils municipaux sont dangereuses. Et il ne manquerait plus que les conseillers qui s'y rendraient se fassent verbaliser par les gendarmes sur la route ! » lançait-il.

« Nous n'avons pas l'immunité sanitaire »

Le statut d' élu ne confère pas une immunité contre le coronavirus, « nous ne sommes pas en acier », déclarait de son côté Françoise Ravey, vice-présidente de l'association des maires du Territoire de Belfort. « Il serait complètement irresponsable d'obliger les conseillers municipaux des listes élues dès le 1er tour à élire maires et adjoints en plein pic d'épidémie ! »

« Nous n'avons pas l'immunité sanitaire », poursuivait Mme Ravey. Elle ajoutait que nombre des élus de son conseil présentent des pathologies qui en font des personnes à risque. Autour d'elle, elle relève des cas d'asthme sévère, un triple pontage, des problèmes cardiaques, des pathologies respiratoires... « D'autres

ont des situations professionnelles ou des lieux de travail à risque : aides-soignantes, employés à Mulhouse, etc. »

À Essert, l'ancien maire de la commune, Yves Gaume, qui va devenir conseiller d'opposition, indiquait que la décision était prise, avec ses trois colistiers membres du conseil, de ne pas assister à l'élection de son successeur. Il ne comprenait pas comment on pourrait ordonner le confinement et obliger à la réunion de 23 personnes et deux personnes du service administratif. « Quatre employés de la mairie sont en arrêt non testé, dont une personne avec laquelle j'ai travaillé hier », déclarait Yves Gaume qui, comme ses colistiers, avait donc décidé de rester confiné.

Les équipes actuelles prolongées

Des mesures sanitaires avaient été communiquées par l'État aux maires. Elles ne seront pas nécessaires, puisqu'Édouard Philippe a finalement décidé de reporter ces réunions d'installation des conseils municipaux élus dès le premier tour des dernières élections. Les équipes sortantes voient donc leur mandat prolongé jusqu'au moins mi-mai. Le Premier ministre a indiqué qu'un rapport devra alors dire « s'il est possible d'installer les conseils municipaux » au regard des impératifs sanitaires.

Le facteur, garant du lien social (28/03/2020)



« Le service est ralenti, mais le service continue quand même, et c'est bien. » Françoise Ravey, 3^e vice-présidente de l'association des maires du Territoire de Belfort, comprend tout à fait la décision de La Poste de tourner au ralenti. « Le personnel de l'entreprise est diminué, à cause des obligations familiales et des arrêts maladie », constate la maire de Morvillars, comprenant que l'entreprise se réorganise pour continuer à mener à bien sa mission, bien que ce soit en réduisant la voilure. « Ils n'ont pas le choix. Nous non plus. De toute manière, on s'y conforme. »

Dans sa commune, elle a pris la décision de fermer l'agence postale communale avant le confinement. « On a bien vu les derniers jours qu'il y avait beaucoup moins de colis et de courrier », raconte-t-elle. « La source se tarit », c'est normal de ne pas garder le robinet grand ouvert. Depuis la fermeture des services postaux communaux, l'élue n'a pas noté de mécontentement chez ses administrés. « Je pensais recevoir des doléances, mais non. Les gens s'adaptent. »

Pierre Rey, président de l'association départementale et maire d'Autrechêne, comprend également la décision de La Poste. « J'ai juste noté quelques remarques d'habitants qui s'étonnent de ne pas voir le facteur passer », résume-t-il, néanmoins un tantinet méfiant. « Les gens attendent beaucoup des facteurs, ils sont indispensables au lien social. » Étonné, l'élue a reçu il y a quelques jours une proposition de La Poste. « Elle nous dit qu'elle a la capacité de visiter les personnes seules. Ça suppose la disponibilité du personnel, donc qu'il peut aussi distribuer le courrier. Il faudra veiller à conserver la plus grande présence possible. »